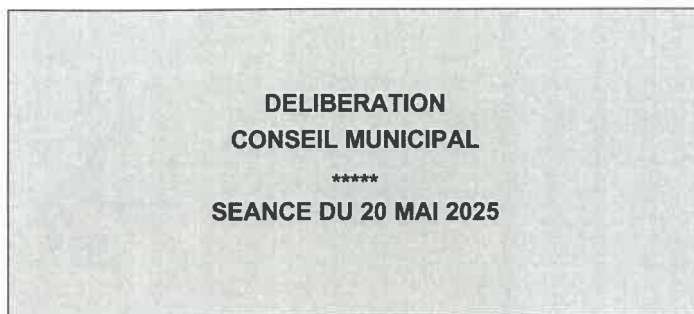




Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	13	13 +8

Date de convocation
15 mai 2025

Date d'affichage
15 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Bruno LÉOTIER, Julien SEYSSEL.

Représentés : Christine ROBILLARD représentée par Pascal GENET, Robert BESANÇON représenté par Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL représenté par Julien SEYSSEL, Anne-Josèphe CHARLOT représentée par Valérie PELLERIN, Véronique STOLTZ représentée par Annie SALAMI, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER, Vincent BLANCHOT représenté par Bruno LÉOTIER, Monique SIMON représentée par Géraldine PÉRÉE.

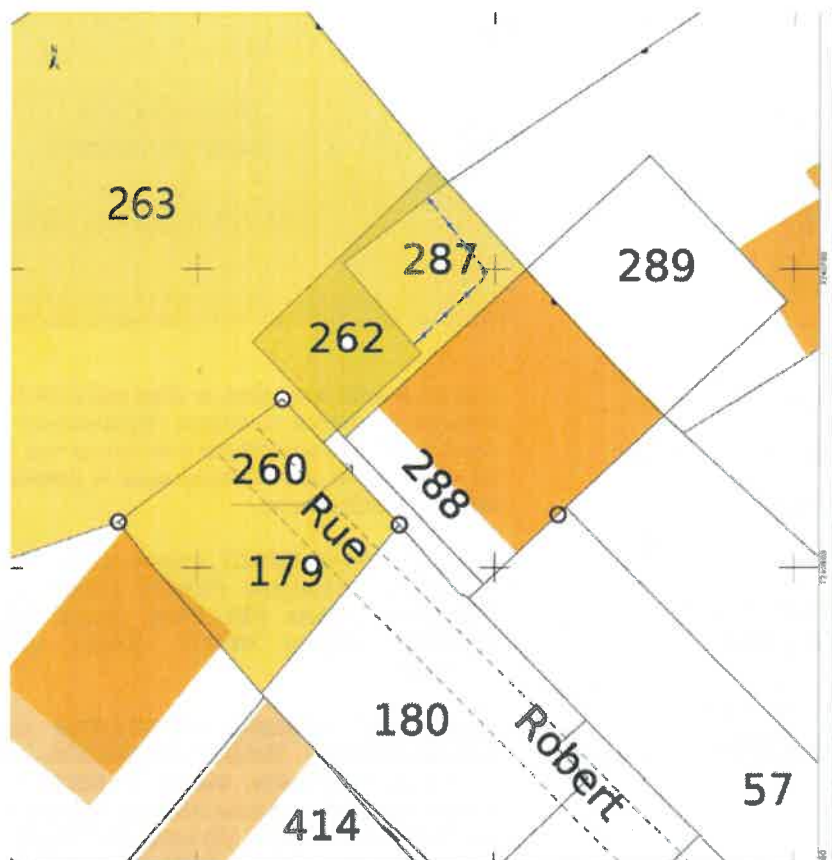
Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMANN, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Conventions de servitude Enedis : vidéoprotection

N° de délibération : 20250515

Marie-Laure HRVOJ, ayant déclaré être employée par la société Enedis n'a pris part ni au vote ni au débat.

Dans le cadre des travaux de raccordement BT pour la vidéoprotection dont la commune s'équipera dans les mois à venir, la société Enedis soumet à l'approbation du conseil municipal **4 conventions** de servitude pour les parcelles : AK260 – AK262 – AK 287 et AK263 située 4 rue du Général de Gaulle.



En contrepartie des droits qui lui sont concédés, Enedis ne versera pas d'indemnité.

Le conseil, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

AUTORISE la constitution de 4 servitudes de passage au profit de la société ENEDIS sur les parcelles AK260 – AK262 – AK 287 et AK263, situées 4 rue du Général de Gaulle.

APPROUVE les termes des conventions de servitude au profit d'ENEDIS telles qu'annexées à la présente délibération.

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
13	21	21	0	0	1

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire

Nicolas MENNETRIER
Maire



Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 28/05/2025 à 08h52
Référence de l'AR : 010-211003389-20250520-DCM20250515-DE
Affiché le 28/05/2025 ; Certifié exécutoire le 28/05/2025